

EMBARGO : 24 octobre 2023 à 09h30

Comparaison des indicateurs de l'aide sociale des villes suisses pour l'année 2022

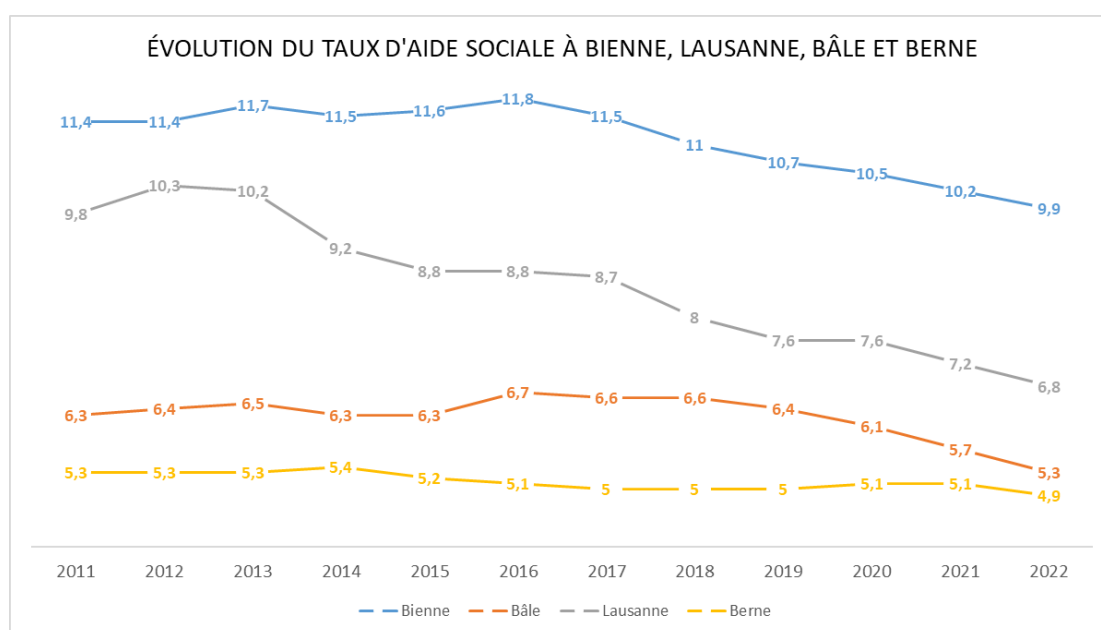
Le taux d'aide sociale continue de baisser à Bienne

Le rapport sur la comparaison des indicateurs de l'aide sociale des villes suisses paraît pour la 24^e fois le 24 octobre 2023. Bienne fait partie des quatorze villes prises en compte. Depuis 2009, les analyses du rapport se basent principalement sur les données tirées de la Statistique suisse de l'aide sociale établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le rapport de cette année met l'accent sur les personnes réfugiées à l'aide sociale.

À Bienne, le nombre de cas et le taux d'aide sociale continuent à régresser

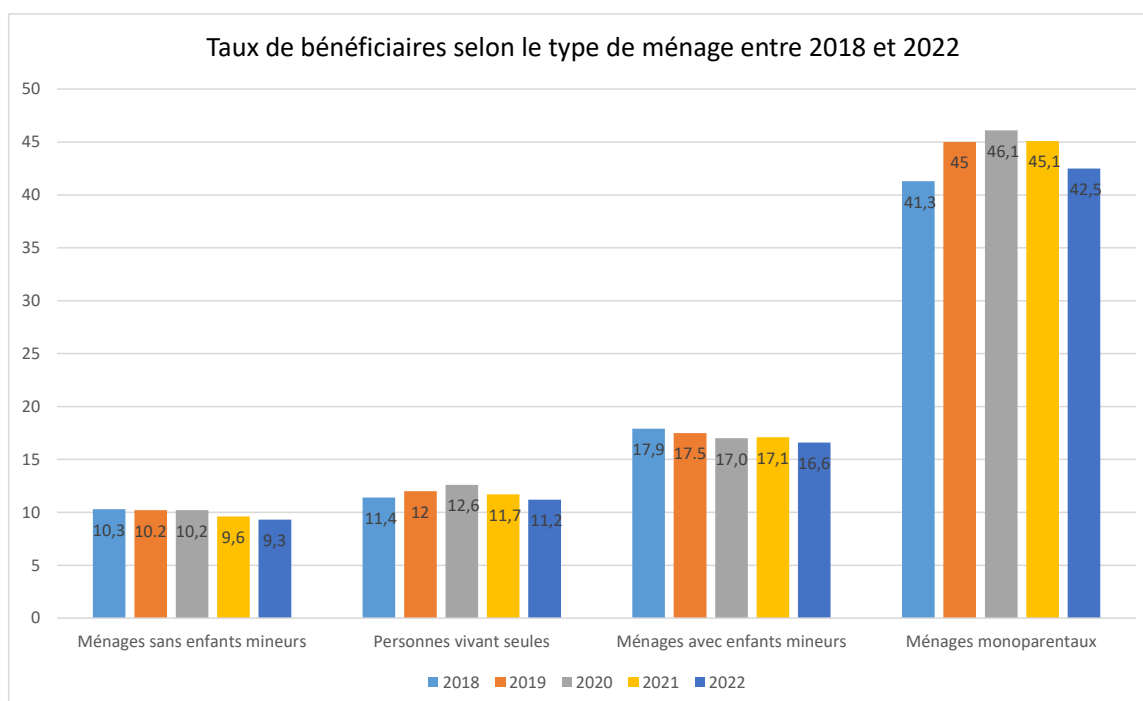
Au cours de l'année 2022, le nombre de cas a encore diminué de 427 par rapport à 2016 pour s'établir à 3326 cas. Le taux d'aide sociale a également baissé pour la cinquième année consécutive et se montait à 9,9 % en 2022.

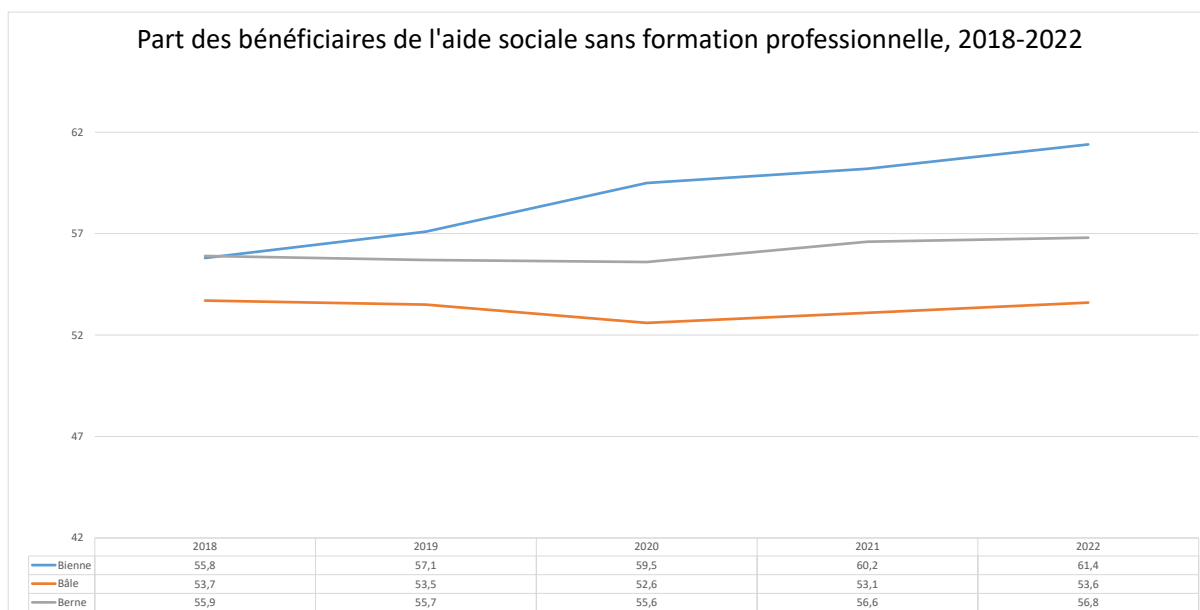
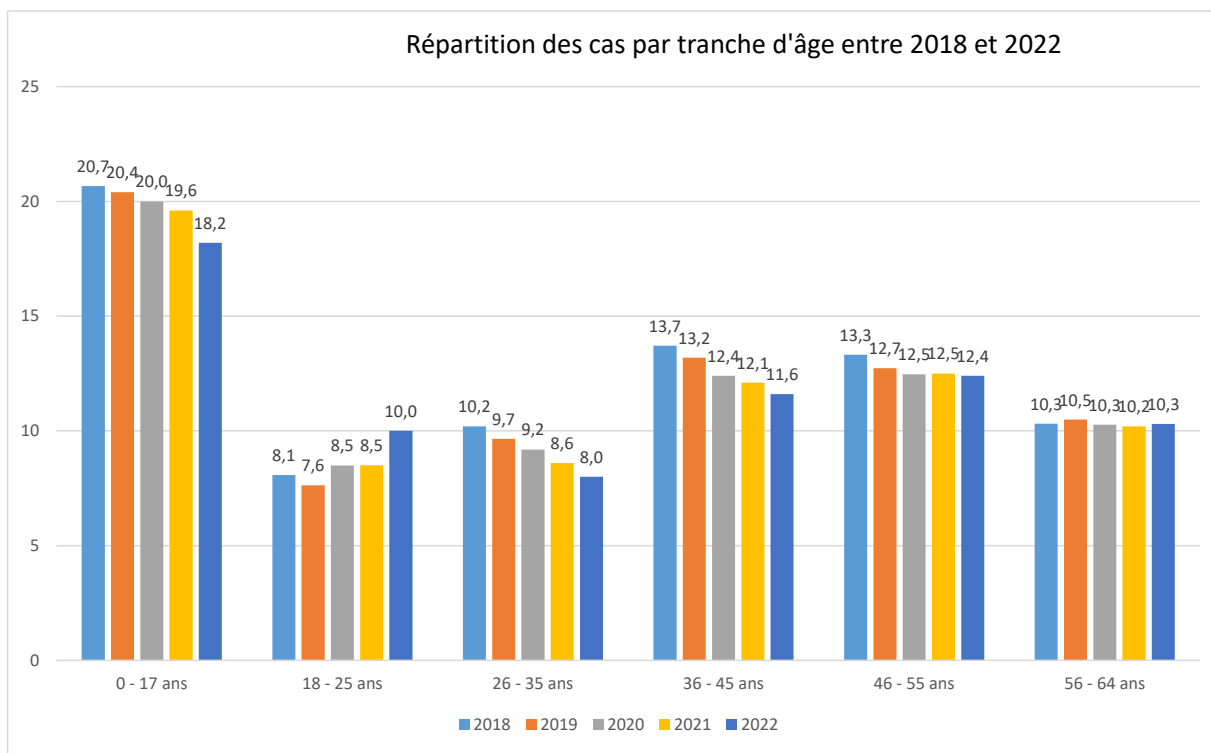
Bienne est la seule des quatorze villes comparées qui a réussi à réduire nettement (-16 %) le taux d'aide sociale sans recours à de nouvelles prestations cantonales liées aux besoins. Seule Lausanne a vu son taux baisser plus fortement, ce qui s'explique toutefois notamment par l'introduction des prestations complémentaires cantonales pour les familles.



S'agissant des différents types de ménages et groupes de personnes, le nombre de cas et les taux ont évolué de la manière suivante :

- Le **taux de ménages monoparentaux** a baissé pour la troisième année consécutive et s'élève à 42,5 % en 2022. Le nombre absolu de ménages monoparentaux soutenus a également diminué, passant de 485 à 472.
- À Bienne, le **taux de ménages d'une seule personne** a légèrement baissé entre 2021 et 2022 pour s'établir à 11,2 %. En chiffres absolus, le nombre de cas reste stable à 1454 personnes.
- Le **taux de ménages avec des enfants mineurs** a légèrement diminué. Il est de 16,6 % en 2022. En chiffres absolus, 927 ménages avec des enfants mineurs touchaient l'aide sociale en 2022, soit 27 ménages de moins qu'une année plus tôt.
- Contrairement à la tendance générale, le **taux d'aide sociale des adolescentes et adolescents et des jeunes adultes** âgés de 18 à 25 ans a nettement augmenté par rapport à l'année précédente et s'élève désormais à 10 %. En chiffres absolus, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 55 pour passer à 469 personnes. Cette hausse a des origines multiples, l'une d'entre elles étant certainement l'impact des mesures liées à la pandémie/au confinement (scolarité/formation).
- La tendance à la baisse du **taux d'aide sociale** se poursuit chez les **personnes âgées de 26 à 35 ans**. Il est passé de 10,2 % en 2018 à 8,0 % en 2022. En chiffres absolus, 714 personnes ont perçu l'aide sociale en 2022 dans cette catégorie d'âge, soit 55 personnes de moins qu'une année auparavant.
- À Bienne, 61,4 % des adultes **bénéficiant de l'aide sociale n'ont aucune formation professionnelle**. Cette proportion a augmenté au cours des cinq dernières années. En 2018, elle était encore de 55,8 %, et ce, bien que la part des personnes sans formation professionnelle dans l'ensemble de la population ait légèrement diminué durant la même période (de 28,4 % à 26,4 %).
- Dans l'ensemble, ces chiffres révèlent une situation étonnamment stable dans l'aide sociale, malgré des évolutions et des phénomènes sociaux dynamiques.

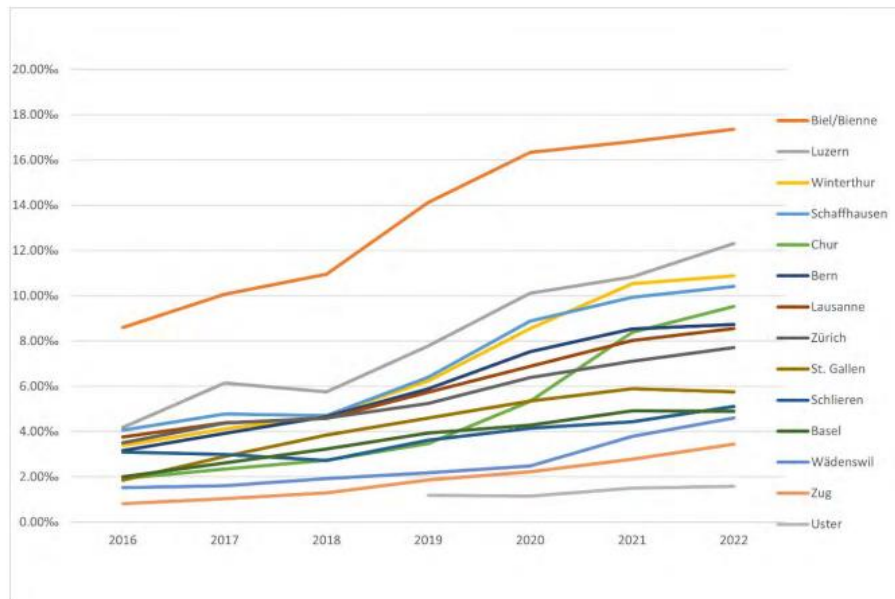




Les personnes réfugiées à l'aide sociale

La part des personnes réfugiées à l'aide sociale a légèrement augmenté ces dernières années et s'élevait à 17 % en 2022. En chiffres absolus, 957 personnes l'ont perçue, soit près de 180 personnes de plus qu'en 2019.

Ainsi, près d'un tiers de toutes les personnes étrangères percevant l'aide sociale sont issues de l'asile, c'est-à-dire qu'elles ont un permis de séjour des catégories B ou F.¹



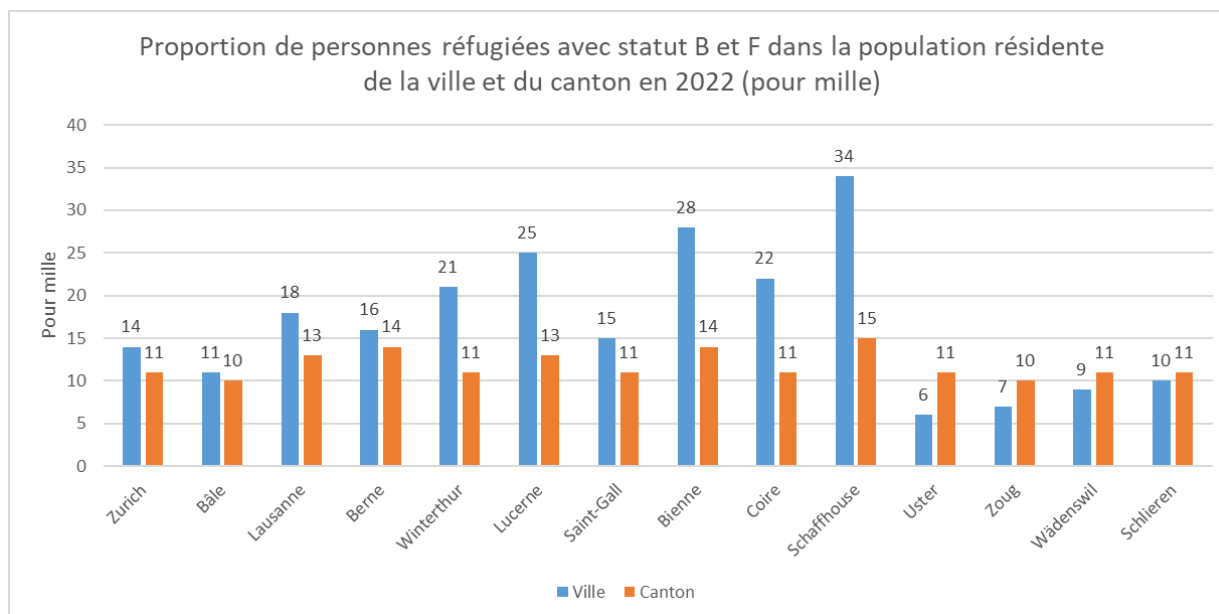
La proportion des personnes réfugiées à l'aide sociale a augmenté dans la plupart des villes prises en compte. À Bienne, elle est supérieure à la moyenne depuis quelques années déjà. Cela s'explique par le fait qu'à Bienne, la part des personnes issues de l'asile dans la population totale (4 %)² est deux fois plus élevée que la moyenne de toutes les autres villes sous revue.

Par rapport à l'ensemble du canton, la proportion de personnes réfugiées ayant le statut B et F est également deux fois plus élevée à Bienne. Certes, le Canton utilise un mécanisme de répartition des personnes nouvellement arrivées dans le domaine de l'asile et des personnes réfugiées afin de les répartir de manière équilibrée entre les arrondissements administratifs, mais ce mécanisme ne tient pas compte de la composition de la population dans les différentes communes. Le faible coût du logement, le bilinguisme et la diaspora déjà installée ici sont des facteurs généralement attractifs qui conduisent de nombreuses personnes issues de l'immigration à s'installer à Bienne.

La Ville de Bienne, et l'aide sociale en particulier, assument donc un rôle central dans l'intégration des personnes réfugiées.

¹ La statistique de l'aide sociale ne permet pas de distinguer les personnes réfugiées titulaires d'un permis d'établissement de catégorie C. Elles ne sont donc pas incluses dans les analyses suivantes.

² Y compris les personnes réfugiées titulaires d'un permis d'établissement C



Portrait statistique des personnes réfugiées à l'aide sociale

La structure de cas typique et les caractéristiques sociodémographiques des personnes réfugiées avec un statut de séjour B ou F diffèrent de celles des autres bénéficiaires de l'aide sociale :

En 2022, à Bienne, 42 % des bénéficiaires issus de l'asile étaient des familles, dont 30 % des familles monoparentales. Parmi les bénéficiaires de l'aide sociale qui ne sont pas des personnes réfugiées, seul un quart environ (25 %) sont des familles, dont 18 % seulement sont monoparentales.

La forte représentation des familles a également des incidences sur la répartition des catégories d'âge : la moitié des personnes réfugiées ont moins de 26 ans et 20 % ont moins de 35 ans. La part des enfants, en particulier, est nettement plus élevée (40 %) que pour les autres bénéficiaires de l'aide sociale (30 %).

Les personnes réfugiées de plus de 18 ans sont plus nombreuses à ne pas avoir de formation professionnelle que les bénéficiaires de l'aide sociale qui ne sont pas des personnes réfugiées. Plus des deux tiers des personnes réfugiées bénéficiaires (72 %) n'ont pas suivi de formation professionnelle, contre 54 % pour les autres bénéficiaires de l'aide sociale.

Près d'un tiers des personnes réfugiées âgées de 18 ans et plus exercent une activité lucrative dont le salaire ne suffit pas à assurer leur subsistance (working poor) et ont donc recours, en plus, à l'aide sociale. Les autres bénéficiaires de l'aide sociale sont plus souvent des personnes au chômage ou sans activité professionnelle³. Seulement 22 % exercent une activité lucrative. L'intégration professionnelle plus élevée des personnes réfugiées mérite d'être particulièrement soulignée si l'on considère leur accès plus difficile au marché du travail.

Intégration dans le marché du travail

Les personnes réfugiées ont davantage de difficultés à accéder au marché du travail pour diverses raisons :

- **Permis de travail** : Pendant les trois premiers mois suivant le dépôt de la demande d'asile, les requérantes et les requérants d'asile (livret N) ne reçoivent pas d'autorisation d'exercer une activité lucrative. Ensuite, le futur employeur doit demander une autorisation à l'autorité cantonale avant d'engager la personne. L'engagement n'est autorisé que s'il est prouvé que

³ Les personnes au chômage sont des personnes à la recherche d'un emploi ; les personnes inactives sont des personnes qui n'exercent pas d'activité lucrative et ne sont pas à la recherche d'un emploi, par exemple les bénéficiaires de rentes AI, les personnes suivant une formation scolaire ou les personnes assumant des tâches d'assistance familiale.

le poste ne peut pas être pourvu par une Suissesse ou un Suisse ou par une personne titulaire d'un permis C, B, ou F.

- Langue : Les lacunes linguistiques compliquent généralement l'entrée dans la vie active. Une étude récemment publiée dans le canton de Berne montre que, parmi les personnes réfugiées résidant dans le canton de Berne, trois ans après leur arrivée, seuls 50 % des plus de 16 ans maîtrisent l'allemand ou le français à un niveau élémentaire.⁴
- Santé : De nombreuses personnes réfugiées sont confrontées à des problèmes de santé physique ou à des problèmes psychologiques qui rendent leur intégration professionnelle encore plus difficile.
- Éducation : Sans formation professionnelle, une intégration durable sur le marché du travail est généralement plus difficile, car les connaissances de base d'un métier font défaut. Vient s'ajouter le fait que les formations étrangères ne sont souvent pas reconnues en Suisse et perdent ainsi leur validité, bien que les personnes aient un diplôme et disposeraient de connaissances de base suffisantes.
- Relations sociales : Il est prouvé que les contacts personnels sont très importants dans la recherche d'un emploi. D'une part, des connaissances peuvent signaler des postes vacants qui ne sont parfois pas publiés, et d'autre part, les contacts personnels peuvent se révéler utiles lors d'un processus de candidature. Se bâtir un réseau social requiert un certain degré d'intégration au quotidien, ce qui n'est pas toujours facile dans la situation de vie des personnes réfugiées.
- Discrimination : Les personnes originaires d'Afrique, en particulier, sont parfois confrontées à des discriminations sur le marché du travail, ce qui peut rendre leur recherche d'emploi encore plus difficile.

La difficulté d'intégration sur le marché du travail est l'une des principales raisons du risque de recours à l'aide sociale plus élevé chez les personnes réfugiées. À cela s'ajoute l'absence d'assurances sociales en tant que prestations en amont, car ces personnes n'y ont pas droit ou seulement très tard.

Travail d'intégration

Le Département des affaires sociales de la Ville de Bienne joue un rôle important dans le travail d'intégration de près de 1000 personnes réfugiées qu'il soutient, en particulier auprès des quelque 380 enfants et jeunes de moins de 18 ans.

En plus de l'appui financier, ces personnes sont notamment aidées dans l'apprentissage de la langue et dans leur intégration sociale et professionnelle. Un accompagnement sur lequel il convient de mettre davantage l'accent, bien plus tôt et de manière plus intensive, afin de permettre au plus grand nombre possible de personnes de s'intégrer dans leur vie quotidienne et d'assurer leur subsistance par leurs propres moyens.

Addenda sur le thème « asile »

La baisse du nombre total de cas et l'augmentation du nombre de personnes réfugiées sont influencées par différents facteurs :

Le **taux de chômage** est en baisse constante depuis le pic de janvier 2021 (6,6 %) et s'élevait encore à 3,7 % en décembre 2022. En 2022, la moyenne annuelle de 3,9 % était toujours nettement supérieure à la moyenne cantonale ou suisse respectivement de 1,7 % et 2,2 %. L'une des raisons pouvant expliquer la baisse du nombre de cas dans l'aide sociale est la capacité d'intégration plus importante du marché du travail. Les personnes qui ne trouvent pas d'emploi alors que la situation sur le marché du travail est favorable sont souvent confrontées à des

⁴ GSI (2023) : 2^e stratégie des coûts dans le domaine de l'asile et des réfugiés 2024 - 2027. Rapport du Conseil-exécutif.

difficultés complexes dans différents domaines de la vie (p. ex. pas de formation, connaissances linguistiques insuffisantes, problèmes de santé multiples, devoirs d'assistance) et sont tributaires du soutien de l'aide sociale à long terme.

D'autre part, les répercussions de la forte augmentation du nombre de personnes réfugiées en 2015 - **la vague migratoire en provenance de Syrie notamment** - ont également influencé le nombre de cas : si les réfugiées et les réfugiés de l'époque ainsi que les personnes admises à titre provisoire vivent encore en Suisse et ont besoin d'aide financière, elles perçoivent depuis 2020 l'aide sociale des communes. Ainsi, la Ville de Bienne a versé en 2022 l'aide sociale à 170 personnes réfugiées qui étaient auparavant prises en charge par la Croix-Rouge suisse. Pour tout le canton de Berne, la Direction cantonale de la santé, des affaires sociales et de l'intégration a recensé 2534 personnes qui sont probablement passées en 2022 des services cantonaux d'aide sociale en matière d'asile aux services sociaux des communes.

Addenda sur le thème « taux élevé d'aide sociale »

Bien que le taux d'aide sociale recule chaque année à Bienne depuis 2016, il reste à un niveau élevé. Cela s'explique par plusieurs facteurs combinés, qui font que la population présente un plus grand risque de dépendance à l'aide sociale que dans d'autres villes :

- Le taux d'aide sociale est généralement plus haut dans les villes situées le long de l'**Arc jurassien** que dans les autres régions, comme le montrent clairement les taux élevés à Bâle, Bienne et Lausanne. Les possibilités de travail dans les **branches industrielles** qui permettaient par le passé à beaucoup de personnes peu qualifiées de toucher de bons revenus ont fortement diminué, tandis que le secteur des services a moins augmenté que dans les autres villes sous revue. Ce phénomène se traduit, à Bienne, par un taux de chômage plus élevé que la moyenne, qui se montait à 3,9 % en 2022 (canton de Berne : 1,6 %, Suisse : 2,1 %).
- En raison de son passé de ville industrielle, Bienne dispose encore - en comparaison avec "autres villes et régions – d'un grand nombre de **logements relativement bon marché**.
- Bienne présente, par ailleurs, un **taux élevé de personnes peu formées** (26 %). Ainsi, 61,4 % des bénéficiaires de l'aide sociale n'ont pas de formation professionnelle et rencontrent donc de grandes difficultés à intégrer ou réintégrer le marché régulier du travail. Dans ce contexte, il est à noter qu'à Bienne, 35 % des personnes sorties de l'aide sociale peuvent s'en défaire grâce à une activité lucrative permettant de couvrir le minimum vital.
- De même, Bienne compte une proportion de **ménages monoparentaux** comparativement élevée. À Bienne, contrairement à Lausanne ou Bâle, les familles dont le revenu ne suffit pas à couvrir le minimum vital n'ont pas droit à des prestations complémentaires cantonales ou à des aides au logement, si bien qu'elles doivent plus souvent recourir à l'aide sociale.
- La **proportion de personnes réfugiées ou admises à titre provisoire**⁵, qui atteint 4 % de la population résidante, est nettement plus haute que dans les autres villes sous revue. Elle est par exemple six fois plus élevée qu'à Uster et deux fois plus qu'à Berne. Bienne assume donc aussi un rôle significativement plus grand que les autres villes dans l'intégration de personnes réfugiées.

⁵ Avec permis de séjour F, B, ou C